

Recherches sur le saumon en C.-B. au bénéfice de l'Asie du Sud-Est

Des recherches actuellement en cours en Colombie-Britannique pourraient déboucher sur un accroissement des ressources en protéines animales des populations de l'Asie du Sud-Est. Les essais en cours portent sur l'injection d'extrait hormonal de saumon à des poissons femelles afin de les inciter à pondre dans des endroits ne correspondant pas au milieu de frai optimal de ces poissons.

Les carpes indiennes et chinoises ne pondent pas en dehors de leurs lieux de frai naturels, et les seules sources de frai et d'alevins se situent actuellement en Inde après la mousson ainsi que dans certaines rivières de Chine. Cela implique des transports coûteux et des approvisionnements limités à des périodes précises, ce qui ne permet pas de satisfaire à la demande croissante de la carpiculture commerciale en Asie du Sud-Est.

Les représentants de 11 pays désireux de développer la carpiculture se sont rencontrés en avril dernier à Malacca à l'occasion de séance d'étude organisées par le Centre de Recherches pour le développement international. Cette réunion avait pour objet l'étude des problèmes d'aquiculture en Asie du Sud-Est et la définition des priorités en matière de recherche collective. Plusieurs des participants ont souligné l'importance du fardeau que représente pour leurs échanges extérieurs l'obligation d'avoir à importer des quantités importantes de frai et d'alevins: la Malaisie, par exemple, en a importé pour 67 millions au cours des deux années 1970 et 1971. La mise au point de techniques plus avancées, permettant d'obtenir chez les carpes un frai provoqué assurant un approvisionnement tout au long de l'année, a reçu la première des priorités.

Cette attitude semblait pleine de promesses, étant donné les résultats excellents des essais de frai provoqué effectués en plusieurs points du monde: ces essais portent sur l'injection à des poissons femelles d'une petite quantité d'un extrait de glande pituitaire de poissons en période de frai appartenant à un grand nombre d'espèces. C'est dans ce cadre que se situe la production d'une préparation

hormonale purifiée, la Gonadotropine SC-G100, que l'on extrait des glandes de saumons capturés sur les lieux de multiplication du fleuve Columbia.

Cet extrait a été mis au laboratoire de l'Office canadien de Recherches sur les pêches, à Vancouver.

Grâce à un octroi de \$15,375 à l'Université de C.-B., les chercheurs pourront entreprendre des travaux visant à normaliser un tel système et à tester la valeur de la gonadotropine du saumon comme agent de frai provoqué de la carpe indienne et chinoise; cela leur permettra également de préparer de la gonadotropine en quantité suffisante pour d'autres essais aux Indes et en Malaisie.

Cet octroi permettra de récupérer les glandes pituitaires et de les traiter dans la filiale de Vancouver-Ouest du laboratoire de Vancouver de l'ORP. Des étudiants d'Asie du Sud-Est actuellement présents à l'Université de C.-B. participeront aux recherches et recevront une formation pratique sur les techniques d'extraction et de purification et sur les techniques d'expérimentation biologique de cet extrait.

Il est probable que le Centre poursuivra pendant un certain temps son appui à ces recherches, en particulier à celles relatives au frai provoqué que projettent d'entreprendre un certain nombre d'instituts en Asie du Sud-Est.

Pour la conservation de l'ours blanc

Le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, a déclaré que la signature d'une entente sur la conservation de l'ours blanc, lors de la Conférence des pays de l'Arctique qui s'est déroulée en novembre à Oslo (Norvège) est la première étape de la reconnaissance de cet animal à titre de ressource précieuse qui nécessite une gestion soignée.

Quatre pays, dont le Canada, ont déjà signé l'entente, et l'on s'attend à ce que le cinquième pays, l'URSS, en fasse autant à une date ultérieure. On prévoit que le Parlement ratifiera l'accord après avoir consulté les autres administrations responsables de la gestion de l'ours blanc au Canada.

Selon M. Davis, cette entente, la première concernant une ressource nordique commune à être conclue entre des pays arctiques, devrait aider à rassurer les gens qui se préoccupent de la sur-

vie de cette espèce en les convainquant que les pays où vivent les ours agissent avec responsabilité et vigueur au moyen de programmes de gestion avisés.

Le besoin d'une entente s'est fait sentir parce que, au cours de leurs déplacements, les ours blancs franchissent les frontières internationales et habitent les banquises situées en pleine mer. L'entente prévoit une étroite collaboration entre les pays de l'Arctique quant à la gestion et à l'étude scientifique des ours blancs. Elle interdit également la chasse de cette espèce dans les régions qui ne relèvent pas, sur le plan de la gestion, des pays participants.

Les cinq pays arctiques ont convenu de poursuivre les consultations afin de réviser l'entente et de la mettre à jour au fur et à mesure que de nouveaux développements ou besoins paraîtront.

Le lancement d'Anik III fixé pour 1975

Télesat Canada a signé un accord avec la *National Aeronautics and Space Administration* américaine (NASA) en vertu duquel la NASA s'engage à fournir les installations et les services de lancement du troisième satellite de communication canadien de la série *Anik*.

David A. Golden, président de Télésat, a déclaré que l'accord annoncé le mois dernier avait été prévu par une option offerte à Télésat dans le contrat de lancement original signé entre cette société et la NASA au cours de l'été 1971. Les clauses de cet accord prévoyaient le lancement des deux premiers satellites *Anik* et offraient une option pour un troisième lancement qui serait fixé à une date ultérieure.

Anik a été lancé avec succès de Cap Kennedy (Floride) le 9 novembre 1972. *Anik II* a été lancé le 20 avril 1973. Les deux satellites sont actuellement en service.

Le rôle primordial d'*Anik II* est d'offrir une protection "spatiale" aux clients de Télésat qui comptent sur *Anik I*, soit la société Radio-Canada, Bell Canada, le Réseau téléphonique transcanadien, les Télécommunications CN-CP et la Société canadienne des télécommunications transmarines.

Les services de lancement offerts par la NASA sont offerts contre promesse de remboursement; le coût du troisième lancement, fixé à février 1975, sera de quelque 9 millions de dollars.